

# Récréations du dimanche

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **5 (1902)**

Heft 222

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-251585>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 220 du *Pays du Dimanche* :

### 863. LANGAGE FRANÇAIS.

*L'Heure de relevée.*

Autrefois l'usage de la sieste était général en été ; on employait deux ou trois heures par jour à dormir, puis on se relevait pour vaquer à ses occupations quand la grande chaleur était passée. De là l'expression : deux, trois, quatre heures de relevée, qui s'est conservée dans le langage judiciaire.

### 864. MOT CARRÉ.

R E S E D A  
E G A L E R  
S A V E N T  
E L E G I E  
D E N I E R  
A R T E R E

### 865. PROBLÈMES ALPHABÉTIQUES.

#### CONSONNES.

Le bien qu'on pense sur notre compte nous oblige le plus souvent à le mériter.

### 866. LOGOGRIPHE DÉCROISSANT.

R E G A R D  
E G A R D  
G A R D

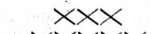

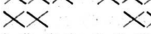
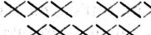

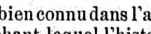
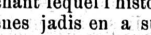
Ont envoyé des solutions partielles : MM. J'ai cherché, j'ai trouvé aux Cerlatez ; Jakob Liechti, instituteur à Meiers Kappel (Lucerne) ; Le pilier du Cercle Industriel à Neuveville ; Elisa Beuchat, institutrice à Vellerat ; Un bourgeois de Mettemberg ; Vive Mgr Haas à Saignelégier ; Jos. Beuchat fils, instituteur à Sonvillier.

### 871. CHARADE FANTAISISTE.

Il se dit d'un terroir, d'un fruit, d'un aliment, Qu'il soit viande ou poisson. Ce que fait le gé[rant]  
D'un journal quel qu'il soit ; c'est là son minis[tère].

Pour sûr on parlera de cet homme vaillant, Dans l'histoire de l'Angleterre.

### 872. OCTOGONE AJOURÉ DE LA CROIX FÉDÉRALE

1.  4.  
2.  4.  
3.  4.  
5.  6.  
7.  8.  
9.  8.  
10.  8.

1. Instrument bien connu dans l'art cynégétique. — 2. Un fait touchant lequel l'histoire est véridique, C'est qu'Athènes jadis en a subi plus d'un. — 3. Nom d'un saint. — 4. Aisément il devient op[ortun].

Quand, malgré ce qu'il est, il montre de l'audace. — 5. Une puissante clef. — 6. Le haut d'une ter[rasse].

— 7. Se dit de la marée. — 8. Ainsi, chez un au[teur].

Parle un simple baudet ; un habile rhéteur Ne désavouerait point son discours. — 9. Le notaire Comme le musicien doit bien savoir le faire.

— 10. Au midi de la France on trouve ce cours [d'eau].

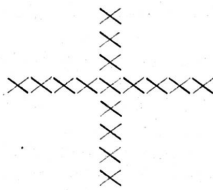
Devine, ami lecteur, ce problème nouveau. La blanche croix qui l'orne, emblème d'esp[érance]. Rendra ce polygone à tes regards, je pense, Encor plus beau.

### 873. PARODIES.

Quel est l'auteur du vers classique ainsi parodié : Même quand l'oiseau vole on sent qu'il a des pattes ?

### 874. MOTS EN CROIX.

Former une croix avec les lettres suivantes pour désigner deux espèces de vers :  
a, a, a, d, e, e, g, g, i, i, l, m, m, m, p, r.



Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 12 courant.

## Publications officielles

*Hospice des vieillards d'Ajoie.* — Assemblée des actionnaires lundi 14, à 3 h. 15 après midi, à l'Hôtel-de-Ville de St-Ursanne.

*Admission des taureaux.* — Les éleveurs du district de Porrentruy qui ont l'intention de présenter à la commission des taureaux destinés à la reproduction sont invités à se faire inscrire au Secrétariat de préfecture jusqu'au 15 avril inclusivement.

### Mises au concours

Les travaux de la correction de la route Glovelier-Saulcy (411 mètres). Plans, devis, etc. sont déposés au bureau de l'ingénieur du VI<sup>e</sup> arrondissement où les entrepreneurs peuvent soumissionner jusqu'au 18 avril.

— La place de cantonnier sur la route de Porrentruy à Alle (3300 m.). Traitement minimum 780 fr. pour six jours de travail par semaine.

S'inscrire jusqu'au 15 avril au Secrétariat de préfecture à Porrentruy en joignant les certificats d'usage.

### Convocations d'assemblées.

*Beurnevésain.* — Le 20, à 12 1/2 h., pour passer les comptes et voter le budget.

*Boécourt.* — Le 6, après l'office, pour passer les comptes, élaborer les budgets, statuer sur la participation à la création de l'asile pour les buveurs, décider la prise des taupes.

— Immédiatement après, assemblée bourgeoise.

*Boncourt.* — Le 6, à midi, pour voter une des demandes de terrain et prendre une décision concernant la correction de la route cantonale.

*Buir-Boncourt-Montigniez.* — Le 6, à 2 1/2 h., pour décider si la paroisse veut faire des impositions et nommer une commission pour l'élaboration d'une commission, voter le budget.

*Courrendlin.* — Le 6, à 1 h., pour passer les comptes, voter le budget, s'occuper de la nouvelle maison d'école, etc...

*Cornol.* — Le 6, à 1 1/2 h., pour passer les comptes, voter la participation de la commune à l'asile des buveurs, participer aux frais d'étude d'une ligne ferrée par les Rangiers etc...

*Cœuve.* — Le 13, à 2 h., pour statuer sur la demande de subside pour l'asile des buveurs ; approuver le projet de correction de la route ; fixer le budget, passer les comptes.

*Courtelay.* — Le jeudi 10, à 1 h., pour voter le budget, arrêter les comptes.

— Immédiatement après, réunion des propriétaires fonciers.

*Dampfrevx-Cœuve.* — Assemblée paroissiale le 6, à 2 h., pour passer les comptes et fixer le budget.

*Develier.* — Le 13, à 1 h., pour discuter la question du prix des sources de la Combatte et de la Tuf, voter la participation de la commune à l'asile des buveurs, voter un règlement sur les eaux, s'occuper de l'éclairage électrique.

*Delémont.* — Assemblée bourgeoise le 13, à 10 1/2 h., pour passer les comptes.

*Pleigne-Bourrignon.* — Assemblée paroissiale le 6, à 2 h., pour passer les comptes, voter le budget, fixer le taux des impositions et nommer un conseiller.

## Bons mots

X... félicite son ami, marchand de parapluies. — Il a plu pas mal. Tu as dû en vendre des parapluies !

Le marchand grincheux :

— Possible, mais mes ombrelles ?

\*\*\*

Au restaurant.

Un anglais (entrant). — Garçon, le plat du jour ?

Le garçon (empressé). — De la raie nature, milord.

L'Anglais (prenant la porte). — Delarey !... fichiers le camp !

## Cote de l'argent

du 2 Avril 1902

Argent fin en grenailles. fr. 95.50 — le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 97.50 — le kilo.

Editeur-Imprimeur : G. Moritz, gérant.

## Abattoirs de la municipalité de Porrentruy

Etat du bétail abattu pendant le mois de mars 1902.

Noms des bouchers	Chevaux	Boeufs	Vaches	Génisses	Taureaux	Veaux	Porcs	Moutons	Chèvres	Chauffage	Recettes Fr. Ct.
Buchwalder	—	4	—	—	—	16	19	5	—	—	95 —
Courbat	—	3	1	—	—	14	8	2	—	—	67 —
Oser	—	3	1	—	—	15	13	1	—	—	77 50
Grimler Th. Vve.	—	2	—	—	—	9	9	2	—	—	47 50
Grédy P.	—	2	—	—	—	8	7	1	—	—	41 —
Pinaton E.	—	3	—	3	—	17	15	8	—	—	105 50
Voillat Gust. Vve	—	2	—	—	—	8	7	—	—	—	40 —
Scherrer E.	—	2	—	2	1	13	9	8	—	—	80 50
Grimler Paul	—	3	—	1	—	17	10	9	1	—	83 50
Charles Schick	—	7	—	—	—	9	—	—	—	—	62 50
<b>Particuliers</b>											
Zingg	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	7 —
Vallat	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	7 —
Bigard	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1/2 taxe 3 50
<b>Total</b>	—	<b>31</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>126</b>	<b>97</b>	<b>36</b>	<b>1</b>	—	<b>717 50</b>